

L'écho de Villapourçon

Magazine d'informations municipales – Hiver 2024



- ACTUALITÉS : des infos à connaître !
- Dates à retenir : à vos calendriers

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE

TRAVAUX/VOIRIE/URBANISME

- ✓ Dossier « Marie-lou le refuge »
- ✓ L'état de nos routes et chemins communaux
- ✓ L'agence postale communale flambant neuve
- ✓ Réfection et aménagement du secrétariat de la mairie
- ✓ Le camping municipal rénové et attractif
- ✓ 1^{ère} étape de rénovation des logements communaux

ACTUALITÉS

- ✓ Voies communales et chemins ruraux : savoir les distinguer
- ✓ L'égavage
- ✓ Le taux des taxes locales
- ✓ Un transport en commun de proximité
- ✓ Bientôt 16 ans ? Pensez à vous faire recenser !
- ✓ Délinquance : la gendarmerie communique

ENVIRONNEMENT

- ✓ Nourrir les oiseaux
- ✓ Infos pratiques déchetterie
- ✓ Gestion des déchets

ASSOCIATIONS

- ✓ La vie associative : des clés pour s'investir
- ✓ Cours de Gym
- ✓ Date à retenir

COMMERCE ET SERVICES

- ✓ Numéros et adresses utiles

LE MOT DU MAIRE

Chères Villapourçonnaises, chers Villapourçonnais,

Comme évoqué le 20 janvier dernier lors de la cérémonie des vœux, je tiens une nouvelle fois, au nom de tous les élus, à exprimer toute notre gratitude à celles et à ceux qui chaque jour, parcourent notre commune et au-delà, pour aider et soulager les plus faibles, écouter et reconforter. Nous leur en sommes très reconnaissants.

N'oublions pas nos commerçants, agriculteurs, éleveurs, artisans et indépendants qui contribuent à notre bien-être, façonnent notre territoire et participent au rayonnement de notre village. Leur dévouement sans faille, leur sens aigu du service rendu, constituent des biens de grande valeur.

Nous devons nourrir l'Espoir que 2024 soit une année empreinte de paix à travers le Monde et au sein de nos familles.

*Continuons tous Ensemble, à tisser des liens toujours plus forts.
Poursuivons tous Ensemble, unis et engagés pour Villapourçon.*

Avec mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024.

Patrick LORGÉ

DOSSIER MARIE-LOU, LE REFUGE

Dès février 2023, de nombreuses démarches et contacts ont été entrepris auprès des services régionaux et départementaux, afin de faire connaître notre projet de réhabilitation de l'hôtel, bar restaurant le Refuge de Marie-Lou, et lancer ainsi, les premières ébauches et perspectives de sa rénovation.

Quatre cabinets d'études ont donc été sollicités pour ce projet d'envergure. L'analyse de leurs propositions, nous a permis de procéder à une première demande de subventions. Dans un même laps de temps, la visite d'un professionnel du bâtiment, nous a conduit à mieux appréhender l'édifice structurellement et sa réintégration dans l'environnement immédiat. Ce dernier point, a été mis en évidence lors de la première réunion publique, du samedi 25 novembre 2023 à laquelle plus de cinquante personnes qu'ils soient résidents principaux ou secondaires ont participé. En effet, nombreux sont ceux qui souhaitent que cet établissement tout en retrouvant sa fonction première, soit un pôle de développement divers, en lien avec les habitants, les associations de la commune et autres activités commerciales du village.



Un futur Groupe de Travail, entre 6 et 10 personnes, sur le projet de rénovation du café va prochainement être créé. La participation d'un habitant par hameau et le bourg est attendue. Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà prendre attache avec le secrétariat de la Mairie.

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE FLAMBANT NEUVE

D'importants travaux de réhabilitation et d'aménagement ont été réalisés courant juillet 2023.

À tous les services proposés par la Poste s'ajoutent désormais une borne internet pour bénéficier d'une impression gratuite, d'un scanner et d'une navigation optimale.

Ce chantier mené à bien par des artisans locaux, des élus et des bénévoles a bénéficié d'une dotation de 40 000€ attribuée par la Commission Départementale de présence postale et territoriale de la Nièvre, 20 000€ pour la rénovation, 10 000€ pour la sécurisation et 10 000€ pour l'équipement de bureau. **Un investissement indispensable pour la commune décidé et réalisé en moins de cinq mois.**



Intérêt commun, permettant à tous de participer de près à la vitalité économique et sociale de notre village.

L'ÉTAT DE NOS ROUTES ET CHEMINS COMMUNAUX

2023 aura été une année importante en matière de réfection de la voirie. En effet, nos agents municipaux et des entreprises spécialisées sont intervenus sur de nombreux chemins. Leurs interventions ont largement favorisé une remise en état du chemin de Cussy, celui des Rattes, du Creux et de la Prault.



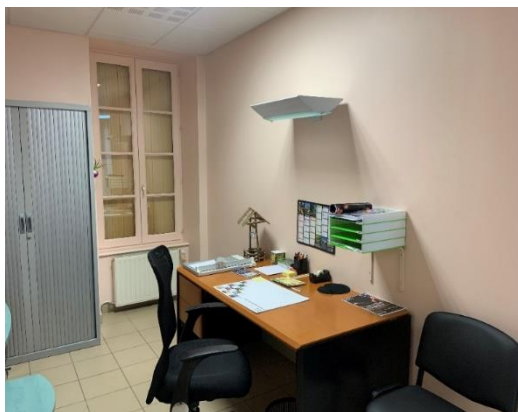
La réfection du chemin menant au hameau de Rangère sera effectuée, courant 2024

RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Reconfigurer l'espace, déplacer et moderniser l'accueil doté d'un espace d'attente, s'avéraient nécessaires

Un service public performant passe par des équipements mieux adaptés et plus chaleureux.

C'est en partant de ce constat que la commune a entrepris des travaux de réaménagement de l'accueil de la mairie.



Les travaux réalisés en quinze jours par , les employés municipaux des élus et des bénévoles, **améliorent l'accueil et l'information des administrés, mais aussi les conditions de travail du personnel.** Mobiliers, signalétiques, accessibilité, sont là, dans le but d'**offrir une meilleure prise en charge et de répondre aux enjeux actuels des collectivités.**

LE CAMPING MUNICIPAL RÉNOVÉ ET ATTRACTIF

Vacanciers ou résidents principaux, ont été nombreux à fréquenter la piscine et les nouveaux aménagements et services du camping municipal (parasols, bancs, signalétiques, espaces jeux, vente de boissons et de glaces, camion pizza). L'accueil et l'animation du camping par nos deux saisonniers ont reçu un satisfecit général. Les panneaux d'indication créés avec talent par Henri Lekin, ont largement contribué à une visibilité accrue pour les touristes de passage. Enfin la diffusion sur les réseaux sociaux (Facebook, site internet de la mairie) de notre camping catégorie : Vert Nature, a permis d'atteindre un taux d'occupation maximum.

En 2024, nous poursuivrons ce développement.

1^{ère} ÉTAPE DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le début des travaux de remise aux normes énergétiques de nos 12 logements communaux a été récemment entrepris par la pose de nouveaux radiateurs et de nouvelles fenêtres.

La rénovation énergétique des bâtiments constitue un enjeu national et un devoir pour la commune qui s'inscrit pleinement dans cette démarche. Cette dynamique étant principalement impulsée pour améliorer le confort de nos locataires, dans le cadre des nouvelles exigences de performances environnementale.

L'attention portée à la rénovation de ces habitats nécessite une planification afin de permettre à notre collectivité de solliciter différents partenaires dans le cadre d'aides et de subventions.

LES VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX : SAVOIR LES DISTINGUER !

Les voies communales ne sont pas des chemins ruraux et inversement. Une terminologie distincte, des droits et obligations différents. En effet, les premières sont du domaine public de la commune. Les seconds appartiennent au domaine privé de la commune. Les sentiers d'exploitations sont des propriétés privées. **Alors pour savoir si le chemin qui dessert votre propriété appartient au domaine public ou privé, et à qui revient la charge de son entretien, voici quelques précisions :**

Les voies communales appartiennent au domaine public de la commune. La voirie communale comprend les voies urbaines, les chemins vicinaux entretenus et les chemins ruraux reconnus, dont l'incorporation a été décidée par le conseil municipal. Il s'agit de toutes les voies, hors voies ferrées, du domaine public, affectées aux besoins de la circulation terrestre (article L111-1 du code de la voirie routière). La jurisprudence ajoute qu'un chemin situé dans une zone urbanisée et présentant l'aspect d'une rue est considéré comme voie communale. Les voies communales, domaine public de la commune, sont par nature imprescriptibles. Pour les céder, il faut préalablement procéder à leur déclassement en justifiant de la désaffectation de leur usage par le public. La commune doit assurer leur entretien et les litiges relèvent de la compétence des tribunaux administratifs.

Les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune et sont affectés à l'usage du public (article L161-1 du code rural). Ils n'ont pas de repérage au cadastre et ne font pas l'objet d'une délibération du conseil municipal. Ils sont présumés affectés au public, notamment lorsqu'ils sont ruraux et utilisés comme voie de passage, ou dès lors qu'ils font l'objet d'une surveillance ou d'un entretien par la commune. La commune n'a toutefois pas d'obligation de réaliser leur entretien ; et elle n'est pas responsable des dommages consécutifs au défaut d'entretien de ces chemins, sauf si elle a accepté d'en assurer la viabilité. Les riverains peuvent procéder eux-mêmes à l'entretien des chemins ruraux, et demander à la commune de les autoriser à faire des travaux d'entretien.

Les chemins et les sentiers d'exploitation servent exclusivement à la communication entre diverses propriétés.

Les chemins sont présumés appartenir aux propriétaires riverains (article L162-1 du code rural) mais l'usage est commun à tous les intéressés. Toutefois, l'usage de ces chemins peut être interdit au public. Pour faire la distinction, il est donc utile de cumuler les éléments : plan cadastral, relevé de propriété, vérifier si le chemin est affecté à l'usage du public ou uniquement privatif, et consulter les délibérations du conseil municipal.

L'ÉLAGAGE

Source de nombreux conflits entre voisins, les plantations de haies sont pourtant plébiscitées par les jardiniers. Qui doit entretenir une haie ? À quelle distance pouvez-vous planter des arbres, arbustes ou plantes par rapport au terrain de votre voisin ? Avez-vous le droit de ramasser les fruits de la haie de votre voisin ?

Explications.

1. À quelle distance avez-vous le droit de planter votre haie ?
2. Peut-on demander à son voisin de couper sa haie ?
3. Que faire en cas de refus ?
4. Peut-on couper soi-même les plantations mitoyennes d'un voisin ?
5. Peut-on cueillir les fruits d'un arbre fruitier dans la haie de son voisin ?

Vous avez tout à fait le droit de planter et de faire pousser arbres, arbustes et plantes le long de votre terrain. Mais pour préserver la paix avec vos voisins, vous devez respecter une réglementation précise. Si la hauteur est inférieure

à 2 mètres, vous devrez alors respecter une distance de 0,5 mètre par rapport à la propriété de votre voisin. En revanche, si la hauteur de votre haie dépasse 2 mètres, vous devrez planter vos différents arbres à 2 mètres minimum du terrain de votre voisin.

Distances de sécurité minimales après élagage

Attention : Les distances varient suivant le type de lignes.

Enedis demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes (Norme NFC 11-201)

LIGNES HAUTE TENSION (HTA)
Isolateurs rigides : 4m, 4m, 2m, 1m
Isolateurs suspendus : 2m, 1m

LIGNES BASSE TENSION (BT)
Fils nus conducteurs non isolés : 2m, 3m
Câble torsadé conducteurs isolés : 1m

Enedis demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes (Norme NFC 11-201)

En cas de doute sur ces distances de sécurité, n'hésitez pas à nous contacter.

Les gestes indispensables pour ma sécurité

Il est vivement recommandé de :

- Ne pas s'approcher ou approcher un objet à moins de 3 mètres d'une ligne.
- Ne pas toucher les fils, même s'ils sont tombés à terre.
- Ne pas commencer l'élagage avant d'avoir reçu la réponse d'Enedis suite à votre déclaration de travaux.

Si vous repérez une situation dangereuse, contactez immédiatement le **09 726 750 + 2 chiffres du département**

après 18h appelez le 09 726 750

Enedis est une entreprise de service public, filiale de la réseau de distribution d'électricité. Enedis élabore, réalise et maintient le réseau électrique en France. Un réseau qui assure la continuité et la sécurité de l'approvisionnement en électricité. Enedis est présente dans tous les départements de France, à l'exception de la Corse. Enedis est membre de l'Association Française des Entreprises Electriques (AFEE).

Retrouvez-nous sur Internet

Conseils aux propriétaires d'arbres proches des lignes électriques

L'élagage en toute sécurité

Peut-on demander à son voisin de couper sa haie ?

Si la distance de plantation de la haie n'est pas respectée, plusieurs solutions sont envisageables pour le voisin qui en serait gêné :

Demander l'élagage de l'arbre, voire au besoin l'abattage de l'arbre.

Pour cela, il convient d'abord d'en discuter avec le voisin dont la haie pose problème. Le voisin gêné peut également envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception pour demander une modification de la haie pour faire cesser la nuisance. Cependant, il faudra prouver le dommage ou la gêne subie.

Haie : que dit la loi ?

Vous pouvez consulter le Code civil : articles 668 à 673 relatifs aux obligations relatives aux plantations

Que faire en cas de refus ?

Si les discussions n'aboutissent pas, un conciliateur de justice pourra être sollicité pour trouver une solution. La procédure est gratuite et peut permettre de trouver une issue à l'amiable à ce conflit

LE TAUX DES TAXES LOCALES

JDC du 18/09/2023

« Si les communes ne décident pas de l'évolution des bases, elles peuvent décider chaque année de faire varier, à la hausse ou à la baisse, les taux d'imposition applicables aux biens situés sur leur territoire, en fonction de leurs contraintes budgétaires.

Dans la Nièvre, 42 communes ont choisi d'augmenter leur taux cette année, tandis que 9 autres ont décidé de le baisser, afin de limiter l'augmentation générale pour les administrés. Il s'agit de Alluy, Brassy, Chouigny, Fléty, Lanty, La Machine, Montambert, Poil et **Villapourçon**.

Dans ces communes, la taxe foncière augmentera, mais moins qu'ailleurs. »

UN TRANSPORT EN COMMUN DE PROXIMITÉ

Le Service Intercommunal de Transport à la Demande (SITD) vous rappelle que tous les vendredis matins un service de ramassage à domicile assure une liaison en bus pour un aller-retour entre les villages et Luzy pour la somme de 3€.

Ce même service existe aussi **les 2èmes et 4èmes vendredis du mois, le soir à 18h40 pour un retour de la gare de Luzy vers les communes** pour un montant de 1,50€. Les communes desservies sont : Saint-Seine - La Noche Maulaix - Ternant - Tazilly - Fléty - Savigny Poil Fol - Lanty - Remilly - Semelay - Chiddes - Avrée - Millay - Larochemillay - Poil - **Les hameaux de l'Haut de l'Arche et Petiton (Villapourçon)**.

Pour demander ce service, uniquement sur réservation :

Les habitants de ces 15 communes ou hameaux doivent réserver le transport auprès du secrétariat du SITD tenu par la mairie de Poil en téléphonant le mardi matin entre 8h30 et 11h30 au 03.86.30.48.59.

Les voyageurs sont déposés sur les places des villages ou au centre des hameaux. Le paiement du voyage (1,50€) est réglé directement au chauffeur du bus. Aucun abonnement n'est nécessaire.

Important : le transport du vendredi soir aujourd'hui méconnu et pas utilisé, ne peut être sollicité que les 2èmes et 4èmes vendredis de chaque mois. Si une demande régulière se met en place, nous pouvons espérer que ce service soit étendu à tous les vendredis.

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ À VOUS FAIRE RECENSER !



Tout jeune français doit se faire recenser pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

A l'issue de cette journée, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, etc ...).

Quand et Où se faire recenser : La période de recensement varie selon la situation du jeune. Il doit intervenir entre la date de ses 16 ans et à la fin du 3^{ème} mois suivant.

Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en

procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Le recensement peut se faire en ligne, en se rendant à la Mairie de son domicile.

NOURRIR LES OISEAUX

Comment nourrir les oiseaux de son jardin en hiver ?



On le sait, la présence d'oiseaux dans son jardin est nécessaire pour limiter la prolifération d'insectes qui peuvent être nuisibles au jardin. Bien sûr, les oiseaux peuvent aussi avoir des actions négatives comme lorsqu'ils mangent les bourgeons floraux, mais le positif l'emporte malgré tout. Alors, doit-on nourrir les oiseaux pour qu'ils s'installent au jardin ?

Nourrir les oiseaux uniquement en hiver :

Les oiseaux sont autonomes pour se nourrir et capturent tous les insectes et larves qu'ils apprécient afin de nourrir leur nichée pendant les beaux jours. Mais durant la période de grands froids, surtout si elle a tendance à durer, il est possible de les aider à se nourrir, mais uniquement durant ces mois hivernaux sinon, ils risqueraient de s'habituer et de ne plus chasser pour leurs petits le printemps venu.

Que donner à manger aux oiseaux ?

Attention, les oiseaux ne s'installent pas autour de la même table que vos chats et chiens : ne pensez pas leur mettre quelques croquettes dans le nichoir ni une coupelle de lait !

Non, à chaque animal, son menu : les oiseaux raffolent des graines de tournesol alors, mettez-leur-en. Vous pouvez aussi les mélanger avec d'autres graines comme des cacahuètes, du maïs concassé, du millet, de l'avoine ou encore, pour les jours de fête, des amandes, des noix ou des noisettes ! Il va de soi qu'il ne s'agit pas de puiser dans votre placard de gâteaux apéritifs : **toutes ces graines doivent être ni grillées, ni salées...**

En hiver, pour les aider à supporter le froid, les oiseaux apprécieront de se nourrir de graisse végétale comme les blocs, colonnes ou pains à base d'huile de colza, de maïs, d'avoine, car la graisse végétale peut être mélangée avec des graines, des baies de fruits rouges, des insectes...

Sachez aussi que les oiseaux mangeront avec entrain des fruits abimés. En revanche, évitez les graisses animales, les graines de légumineuses (lentilles, pois...), le riz.

Préparer des boules de graisse avec des graines pour les oiseaux :

Les boules de graisse s'achètent au rayon animalerie mais vous pouvez aussi les fabriquer vous-même. Pour cela, procurez-vous un mélange de leurs graines préférées ou préparez le mélange vous-même, achetez de la margarine végétale ou de la graisse de colza. Mélangez les deux en mettant environ 400 grammes de graines pour 500 grammes de graisse. Vous ajusterez en fonction de la consistance.

Répartissez la préparation dans des pots de yaourts vides ou dans des moules à muffins en silicone. Faites refroidir puis durcir au réfrigérateur ou à l'extérieur si le froid est là. Démoulez et utilisez-les pour vos nichoirs à oiseaux.

Comment mieux se prémunir des faits de délinquance ?

« L'étude de la délinquance du secteur, laisse clairement apparaître, une part croissante des infractions en lien avec le monde numérique. Ces faits s'ajoutent à des infractions plus courantes telles que les atteintes aux biens. Des points d'attention et de vigilance élémentaires, peuvent de façon significative, réduire voire éviter ces infractions. Vous trouverez ainsi, quelques éléments de prévention qui concernent d'une part, les dangers d'internet, puis deux focus sur les cambriolages . »



1- Prendre le temps d'apprendre à utiliser un ordinateur ou smartphone, soit via des cours de base souvent dispensés gratuitement par les mairies, soit avec des amis, ou tout simplement, pour les parents, avec leurs enfants.

2- Placer l'ordinateur dans un lieu commun à la famille (séjour, salon, etc...) du moins lorsqu'il s'agit de jeunes enfants. Il faut éviter que l'enfant se retrouve seul dans sa chambre face à son écran sans aucun contrôle parental, ce qui équivaudrait à le laisser à merci de n'importe quel prédateur. Lorsqu'il s'agit d'un adolescent, il faut lui fixer des limites en termes de durée d'utilisation et contraindre par exemple à laisser la porte de sa chambre ouverte lorsqu'il surfe sur internet.

3- Inciter une extrême prudence sur Internet, en ne divulguant **jamais** d'informations personnelles (nom, adresse, numéro de téléphone, habitudes, renseignements bancaires, etc...).

Ne jamais répondre à un mail, de l'administration notamment mais pas que..., en cliquant directement sur un lien, suite à une verbalisation ou un remboursement des impôts,... (par exemple), il s'agit généralement d'une arnaque.

4- Se protéger sur les réseaux sociaux, plateforme très active pour diverses escroqueries (aux sentiments, chantage divers, ...) c'est aussi l'endroit d'échange préféré des adolescents où le harcèlement peut être facilité. Il faut principalement avoir un œil attentif sur votre enfant, notamment par le biais de la communication et la surveillance que les « amis » sur le réseau social soit de vrais amis, pas juste des connaissances. Si un problème est détecté, les messages et personnes peuvent être bloqués, un signalement peut être réalisé sur la plateforme du réseau (Snapchat, TikTok, Whatsapp,...) et un dépôt de plainte sur la plateforme « Thésée » ou « Pharos » peuvent être réalisés.

5- Mettre en place des mots de passe dits « robustes » constitué de lettres majuscules+minuscules+chiffres+caractères spéciaux et ponctuation et différents pour chaque compte et/ou application.

Ces mots de passe peuvent être stockés ou générés sur des applications dites coffre fort, comme « KeePass » (dont la sécurité a été évaluée par l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information -ANSSI-), « Zenyway » ou « Passwordsafe ». Il s'agit là de la première action pour sécuriser vos applications avec leur contenu et données.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté. Prudence, vigilance, anticipation : vous trouverez ici les bons réflexes à développer sans attendre.

Protégez les accès

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur. Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

La brigade dispose d'un correspondant sûreté à même de vous conseiller, n'hésitez pas à le solliciter.

Soyez prévoyant

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur. Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Soyez vigilant

Changez les serrures de votre domicile si vous venez de y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament. Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture (évitiez la chambre à coucher et la salle de bain). Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres. Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent et fixé au mur.

Signalez à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare (composez le 17).

Ne commettez pas d'imprudence

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés. Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique. Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.



EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction (17).

Avant l'arrivée des forces de l'ordre

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés.

Privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements).

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur : ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre

Interdisez l'accès des lieux.

Une fois les constatations faites

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés. Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation. Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations).

Déposez plainte à la brigade de gendarmerie, en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr. Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.



Vous avez une question en lien avec notre institution ?

La brigade numérique est là pour vous répondre 7j/7 et 24h/24 (hors urgence)

ORDURES MÉNAGÈRES

Une nouvelle consigne de tri simplifiée dès le 1^{er} janvier 2024

Madame, Monsieur,

Une nouvelle consigne pour vous faciliter le tri, va se mettre en place à partir du 1^{er} janvier prochain sur votre communauté de communes.

L'ensemble de vos PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES, iront dans votre sac jaune.



Ce changement s'inscrit dans une stratégie de réduction des déchets et de tri visant à réduire notre empreinte environnementale.

Goupitri : C'est notre renard malicieux

Il vous guidera sur les supports de communication et sur les réseaux sociaux, dans votre tri pour évoluer vers cette nouvelle consigne.

A partir du 1^{er} janvier 2024 :

Les papiers/ journaux/ magazines **PEUVENT** être déposés dans les **SACS JAUNES**.

A partir du 1^{er} avril 2024 :

Les papiers/ journaux/ magazines **DOIVENT** être déposés dans les **SACS JAUNES**.

Les POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES PAPIERS seront retirés progressivement

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au : 03.86.30.77.66 ou 06.76.81.49.41.



Pour rappel, la collecte des bios déchets reste inchangée sur notre communauté de commune.

LES 9 ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES DANS LES SACS JAUNES

- VÊTEMENTS/CHAUSSURES** : À apporter dans une borne dédiée.
- MASQUES** : À mettre dans les sacs roses.
- CARTONS** : À apporter à la déchetterie.
- RESTES ALIMENTAIRES** : À mettre dans votre compost ou dans le bio-sac.
- CONTENANTS PLEINS** : À vider avant de les mettre dans le sac jaune.
- VERRES** : À apporter au Point d'Apport Volontaire.
- JOUETS** : À apporter à la déchetterie.
- PILES** : À apporter à la déchetterie.
- EMBALLAGES IMBRIQUES** : À déposer séparés les uns des autres dans le sac jaune.

NE JETEZ PLUS, VENDEZ OU DONNEZ !

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS,
CONTACTEZ LE SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS
03 86 30 77 66 SERVICEDECHETS@BAZOISLOIREMORVAN.FR

INFOS PRATIQUES

**Déchetteries de
Luzy et Préporché**

Tél : 03.86.30.77.66

Lundi au vendredi

7h30-11h45

Samedi

ASSOCIATIONS

LA VIE ASSOCIATIVE : DES CLÉS POUR S'INVESTIR

Vous voulez prendre connaissance des différentes activités proposées par les associations de notre commune. Avoir la possibilité de vous impliquer dans la vie de notre commune.

Voici les coordonnées de chacune d'entre elles.



LES GUI-YANT NEUX
gyn58370@orange.fr
Danses traditionnelles

LE COMITÉ DES FÊTES
oliv.albertelli@gmail.com
Manifestations diverses

LE THÉÂTRE DE L'OUCHE
03.86.78.63.26
Animations – Veillées



LA RONDE DES ARTS
www.larondedesartsenmorvan.fr
Expositions artistiques - Concerts



LE COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DE VILLAPOURÇON
cos.villap@orange.fr
Accompagnement social, Animations diverses,

À L'OMBRE DU MONT GENIÈVRE
06.74.53.10.52

Favoriser le lien social et les rencontres sur le hameau de Sanglier



COURS DE GYM

Depuis octobre dernier, Madame Claudie Duval du hameau de Dragne, propose gracieusement des cours de gym douce, ouvert à tous, à la salle des fêtes de la mairie.



**Les cours ont lieu
LE MARDI A 10H30 ET LE JEUDI 18H30.**

Pour plus de amples renseignements, contacter la Mairie au 03 86 78 62 60

DATES À RETENIR

Animations programmées sous réserve de modifications. Détails seront communiqués ultérieurement :

- Le 17/02 à 14h dans les locaux de la Mairie : première rencontre « chemins de randonnées » en vue d'organiser des sorties en vue de mettre en valeur nos chemins de randonnée.
- Le 17/03 : Thé dansant dans la salle des fêtes
- Pour la période de Pâques : couscous proposé selon les modalités habituelles
- Fête de l'Ascension : Vide-greniers
- Les 21 ou 22/06 : fête de la musique
- Festivités pour la Fête Nationale
- Première semaine d'août : exposition artistique
- WE 24 et 25/08 : animations dans le cadre de la fête de la Saint-Barthélémy
- Sept/Oct (date à confirmer) : soirée danse et musique traditionnelles
- Sept 2^{ème} participation de Villapourçon aux journées européennes du patrimoine (projet de rallye autour de nos lavoirs et sites particuliers)
- Octobre : St Cochon
- Octobre : voyage de groupe
- Période des fêtes de la Toussaint : choucroute
- Marché de Noël

ÉTAT CIVIL ET VIE MUNICIPALE



0



0



Ils nous ont quittés

LEMOINE Fernande – le 7 septembre 2023

MOLITON Guy – le 6 novembre 2023

MAIRIE

Permanence élu
Sur rdv

Secrétariat
03.86.78.62.60

mairievillapourcon@wanadoo.fr

Lundi au vendredi
Ouverture au public
08h30/12h30
14h/16h30

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Lundi au vendredi
9h00/12h00
03.86.78.15.38

GÎTES RURAUX

Mme BARNAY
Le Banchot
03.85.82.59.55

M. SHURRMAN
Les Foissats

3 étoiles, 5 pièces, 8 personnes
31.1724200.610

M. DUNWEG
Le Cruyot

2 étoiles, 3 pièces, 4 personnes
31.703551.639

Mme GOUJON
Fragnie

Gîte de Sidonie
6 personnes
03.86.78.61.02

M. VONDER BOOT
Montserin

Maison individuelle, 8 personnes
03.86.78.60.59

Les KATZOUNETS
Sanglier

Maison individuelle, 2 personnes
06.87.19.32.70

Mme PHILIPPE
Neully

Meublé 5 pièces – 8 pers
06.66.40.91.24

NOS PROFESSIONNELS

SALVANT Marie-Christine
Infirmière libérale
03.86.78.63.40

FERMIN Karine
KFPS – TÉLÉSECRETARIAT
06.66.14.38.62

GOUJON Amandine
Vente à la ferme
07.61.13.59.84
Samedi
14h30/16h30

(Uniquement sur commande)
Fromages et yaourts de brebis

THELLIER Florence
Fromagerie Siloë
03.86.78.63.43

GUIRREC Martine
Vente à la ferme
07.81.88.12.65

(Uniquement sur commande)
Lait-crème-beurre

GOULOT René
Les ruchers de Bibracte
03.86.78.60.02

LACOMBE Arnaud
Épicerie
03.86.78.60.83
06.63.67.65.97

Le petit marché Lacombe Facebook

Mardi au dimanche
8h30/12h30

MARTIN Daniel
Combustible – fuel
03.86.78.60.44

MARTIN Patrick
Légumes Bio
06.50.97.16.42

NOS ARTISANS

BOUILLOT Christophe
Plomberie, chauffage.
Zinguerie, couverture
03.86.78.60.33

DAUMAS Maryline
Coiffure à domicile
03.86.78.66.31

GOULOT Christophe
Entretien, jardin. Bûcheronnage
06.60.70.85.56

HOUBARD Didier
Fabrication artisanale d'objets
décoratifs en bois
06.71.89.62.69

HOUBARD Jérôme
Couverture, Plomberie.
Aménagement intérieur
06.76.27.33.22

LAGEWEG Ralf
Maçonnerie. Tous travaux
06.59.02.05.71

LEMOINE Jérôme
Maçonnerie. Couverture
03.86.78.64.19

MACÉ Olivier
Reliure d'art. Dorure
03.86.78.60.47

PLISSON Jocelyne
taxi
03.86.78.60.74 – 06.60.26.31.58

RATEAU Sonia
Assistante maternelle
06.78.56.89.33

TISSIER Lucie
Employée de maison. Jardin et divers
07.83.39.68.99

COTTET Alice
Service d'Aide à Domicile
Tâches ménagères
Accompagnements à l'extérieur.
06.38.29.18.89

LETELLIER Robyn
Artisan créateur sur mesure
Bois – Résine – Lumière.
Letellier.robyn@gmail.com
www.creationlumi-naissance.fr
06.38.29.18.89

L'écho de Villapourçon



➤ DERNIÈRES MINUTES

AGENT D'ACCUEIL ET D'ENTRETIEN DU CAMPING MUNICIPAL (H/F) COMMUNE DE VILLAPOURÇON

La commune recherche un agent saisonnier d'accueil et d'entretien au camping municipal du 1^{er} juin au 15 septembre 2024.

Accueil physique et téléphonique du camping, réservation, inscription des arrivants, renseignements touristiques. -Entretien des bâtiments : nettoyage des sanitaires, du bureau d'accueil et de la salle de réunion du camping

Premier entretien des espaces verts :

Arrosage des jardinières et nettoyage du site

Régie : réception des paiements, gestion de caisse, dépôt des espèces en Mairie

Contrôle des emplacements après les départs ; veiller au bon fonctionnement et au bon ordre du camping

CDD saisonnier de 35 H du 27/05 au 15/09/2024

5 jours consécutifs par semaine

Emploi contractuel de catégorie C

Envoyer candidature à la mairie de Villapourçon

11, allée de la Laïcité – 58370

Ou par mail mairievillapourcon@wanadoo.fr



VILLAPOURÇON

Dimanche 17 mars 2024
salle des fêtes

14h

Après Dîner

10€



Renseignements: 06 17 52 36 27

Imprimé par nos soins ne pas jeter sur la voie publique

Rencontres des jeudis: 7 mars, 4 avril, 9 mai, 6 juin, 4 juillet ouvert à tous à partir de 14h : jeux, convivialité, bonne humeur, discussion en morvandiau, 4 heures,...



Repas des Aînés du 14 janvier:



Communications : en 2024, Le CosV vous informera régulièrement sur tout ce que vous pouvez bénéficier sur notre territoire (transports, loisirs, animations, France Service, administration, **Centre Social**, ...)